



Extrait du Association La Bourguette-autisme

<http://bourguette-autisme.org/Test>

# Test

-

Date de mise en ligne : mardi 23 septembre 2014

---

**Association La Bourguette-autisme**

---

Ouvert officiellement en décembre 2008 à partir d'un petit [IME](#) existant depuis 1992, le Pôle Ressource Petite Enfance a connu une montée en charge progressive et est maintenant installé dans ses nouveaux locaux, ouverts en milieu d'année 2014.

Il offre une capacité d'accueil de :

- 10 places de [SESSAD](#)
- 10 places d'[IME](#)
- 10 places en Accueil Temporaire [5 places hébergement loisir - 5 places en HGS (Halte Garderie Spécialisée)]
- 12 places de Crèche pour enfants ne portant pas de handicaps  
(*Cliquez sur les titres ci-dessous pour déplier les blocs de texte*)

## Historique

Historiquement, Le Petit Jardin a été créé par l'association les Amis du [CAMSP](#), afin de répondre d'une part aux besoins d'accueil d'enfants polyhandicapés ([PH](#)) (...)

Historiquement, Le Petit Jardin a été créé par l'association les Amis du [CAMSP](#), afin de répondre d'une part aux besoins d'accueil d'enfants polyhandicapés ([PH](#)), d'autre part afin d'offrir une capacité d'accueil sur le modèle de la halte-garderie et/ou de la crèche, pour des enfants tout petits, porteurs de handicaps tels qu'une intégration en milieu ordinaire s'avère difficile ou impossible.

Il s'agissait d'offrir à ces petits enfants ainsi qu'à leur famille, un lieu de socialisation le plus proche possible (dans son fonctionnement, son cadre, son rythme, son ambiance...) des lieux habituels de la petite enfance, tout en assurant l'accompagnement médical et rééducatif nécessaire. La DDASS (désormais ARS) demandant à l'association La Bourguette de créer un établissement selon un modèle de « plateforme », dans le sens où il devait permettre autant de souplesse et adaptations que possibles aux demandes des familles, pour favoriser parcours fluides et accueils d'enfants porteurs de tout type de handicap sévère (afin d'éviter au maximum les risques d'exclusion de tel ou tel enfant qui n'aurait pas un profil trop restrictivement défini).



Ainsi, dès l'élaboration du projet, Le Petit Jardin a été envisagé comme lieu d'accueil spécialisé dans la petite

enfance et le handicap.

Le petit Jardin s'inscrit donc dans le prolongement du travail entrepris par les Amis du [CAMSP](#). Il participe au processus d'annonce du handicap. Processus d'annonce du handicap qui se poursuit ici en actes (donnés à voir, co-réalisés, sollicités...) les paroles accompagnant ces actes.

Par ailleurs, dès ses débuts, le Petit Jardin a adopté un positionnement correspondant à celui du Docteur Zucman. Cette dernière s'efforce de faire accepter une définition large et non-restrictive du polyhandicap afin de permettre l'accueil d'enfants de niveaux et de capacités différentes au sein d'un même groupe. Cette diversité favorise une stimulation des enfants ainsi que des professionnels, évitant de tomber dans un fonctionnement trop routinier, qui peut facilement apparaître dans ce style de structure. Effort et tentative qui visent à offrir, là aussi, des conditions proches d'un milieu ordinaire où la diversité est présente et vécue comme une richesse.

L'agrément limité aux enfants de moins de 7 ans, permet de rythmer le parcours de prise en charge des enfants. Ils peuvent ainsi vivre cette période de petite enfance au sein d'un établissement avant d'en intégrer un autre où ils resteront parfois de 7 à 20 ans.

Cette possibilité de changer de cadre et d'équipe est un facteur de progrès et d'évolution pour l'enfant. Les parents eux-mêmes sont demandeurs d'une prise en charge différenciée des enfants, en fonction de leur âge. Les passages d'une structure à une autre, en fonction de l'âge, favorisent un parcours dynamique. Un enfant ordinaire passe de la crèche à l'école maternelle, puis primaire, au collège et enfin au lycée ; alors qu'un enfant handicapé peut effectuer un parcours de 3 à 20 ans dans la même institution...

## Les principes fondateurs

Le Pole Ressource Petite Enfance s'appuie sur plusieurs principes fondateurs qui combinent des structures articulées (...)

Les principes fondateurs du projet Pôle Ressource Petite Enfance sont de créer :

- Une institution permettant d'élaborer des parcours et des accompagnements adaptables aux besoins de l'enfant et aux demandes des parents ; un lieu assurant aussi la possibilité d'exprimer et de mettre en oeuvre un droit au répit.
- Un lieu prenant en compte simultanément la dimension petite enfance et les situations de handicap grave, multiples et associées.
- Un lieu de premiers contacts avec le secteur de l'éducation spéciale qui ne soit pas trop stigmatisant.
- Un lieu d'accueil pour les enfants, mais aussi un lieu où les parents se sentent accueillis. Un lieu ressource pour les parents et les enfants.
- Une institution en capacité de se déplacer pour assurer une part de son accompagnement hors les murs et notamment au domicile de l'enfant.



Pour cela, nous avons utilisé quatre entités non cloisonnées dont la capacité à s'articuler entre elles permet de réaliser des accompagnements de qualité :

Le [SESSAD](#) constitue la proposition d'accueil privilégiée, à priori, car elle permet d'accompagner les enfants dans leur environnement naturel et de soutenir plus directement qu'en [IME](#), les parents à domicile. Elle présente l'avantage de favoriser un investissement fort et réciproque entre famille et équipe d'accompagnement (transfert des compétences et connaissance de la famille, délégation progressive...). Elle facilite également une appréhension concrète des contextes sociaux, économiques et familiaux. Cet accompagnement est souvent complémentaire à une intégration en crèche ou à l'école, voire à notre [IME](#). Il permet également un travail de préparation à l'entrée en institution, [IME](#) (le Petit Jardin ou autre).

**Ce service fonctionne 41 semaines par an.**

L'[IME](#) fonctionne suivant des modalités horaires habituelles à ce type d'établissement, avec pour spécificité d'adopter et adapter un modèle d'organisation et déroulement des journées proche de ceux des crèches et écoles maternelles. L'accueil se fait à temps plein, ou partiel en complément d'un accueil en crèche école, ou accompagnement du [SESSAD](#).

**Ce service est ouvert 205 jours par an (lundi au vendredi 9h00, sauf mardi 11h00, à 16h00).**

L'**Accueil Temporaire Hébergement Loisir** permet d'accueillir les enfants fréquentant l'[IME](#) ou le [SESSAD](#) du Petit Jardin, mais aussi d'autres enfants fréquentant d'autres [IME](#), les [CAMSP](#), les [CMPI](#)... L'accueil est orienté vers le loisir et la détente pour les enfants, tandis que les parents peuvent profiter d'un droit au répit (pour souffler, se reposer, préserver leur vie de couple, la fratrie...).

Les enfants sont accueillis

- **20 week-ends par an** : 10 enfants en journée le samedi et le dimanche, et 5 enfants la nuit du samedi au dimanche  
- **7 semaines de vacances scolaires** (1 semaine en hiver, 1 semaine au printemps, 1 semaine à l'automne, ainsi que 4 semaines en été), 10 enfants la journée du lundi au vendredi ; 5 enfants les nuits de lundi à jeudi - **40 nuits du mardi au mercredi** pendant les périodes scolaires, pour 5 enfants

**La Crèche-Halte Garderie Spécialisée** (HGS) complète les services offerts par le Pôle Ressource Petite Enfance de l'association pour constituer un ensemble, innovant et unique, dédié aux jeunes enfants autistes ou

polyhandicapés.

Elle a vocation à accueillir un groupe mixte de 17 enfants porteurs de handicaps ou non. Cette intégration d'enfants dont les parcours s'inscrivent dans des secteurs qui ne se connaissent pas assez et n'interagissent que trop peu, favorise la mixité des enfants dans le respect de leurs différences.

La Crèche - Halte Garderie Spécialisée propose 12 places pour enfants sans handicaps de 0 à 3 ans et 5 places (en HGS, statut Accueil Temporaire) pour enfants porteurs de handicap de 0 à 5 ans.

**Elle est ouverte 230 jours par an de 8h00 à 18h30 (lundi au vendredi).**

La Crèche Halte Garderie Spécialisée constitue une solution possible avant l'obtention d'une notification de la [MDPH](#) (Maison Départementale des Personnes Handicapées).



## Activités

### SESSAD

L'accompagnement des enfants dans le cadre de ce service se développe sur un registre plus fortement individualisé que pour les autres services. A l'issue des 3 premiers mois d'observations, un projet d'accompagnement précise les actions qui seront engagées hebdomadairement auprès de l'enfant. Ceci aussi bien à son domicile, qu'en crèche ou école, ou encore au sein de nos locaux. Ces actions se déclinent pour partie en accompagnement individuel, pour l'autre partie en petit groupe (3 à 4 enfants). Individuelles ou collectives, ces actions comportent des rééducations, des apprentissages des gestes de la vie quotidienne, des apprentissages de prérequis scolaires, des apprentissages de prérequis de la communication, ... Ce service s'avère particulièrement adapté pour l'accompagnement d'enfants ayant capacité et profit à tirer d'une inclusion en milieu ordinaire. Les professionnels du service peuvent, dans ce cadre, sensibiliser les équipes et services d'accueil, aux enjeux de l'accompagnement d'enfants porteurs de [TED](#) et polyhandicap.

## IME

L'accompagnement dans le cadre de l'[IME](#) peut s'effectuer à temps partiel : pour une intégration progressive des enfants les plus petits ; pour ménager et maintenir un accueil conjoint en milieu ordinaire (crèche, école maternelle...) éventuellement avec le soutien du [SESSAD](#) ; pour effectuer un accompagnement conjoint avec un autre service spécialisé ([CMPI](#), hôpital de Jour...).

Il peut également s'effectuer à temps plein (5 jours).

La structuration de la journée se rapproche, par certains aspects, de ce qui se pratique habituellement en crèche et maternelle. Structuration qui permet aux enfants d'avoir accès et d'acquérir des repères spatio-temporels. L'approche du développement sensori-moteur constitue également une référence constante, qui guide l'action concrète et quotidienne de l'ensemble de l'équipe.

Plus concrètement, la journée type se déroule ainsi :

- Accueil, les enfants arrivent en [VSL](#) ; ils sont accueillis dans les locaux par l'équipe qui va les chercher à la voiture. Un temps pour se poser leur est accordé. Puis une chanson permet de signifier le début de la journée et donne à chacun l'occasion de manifester sa présence face au reste du groupe.
- Passage aux toilettes. Le rapport au corps, l'hygiène corporelle, tiennent une place essentielle dans notre pratique quotidienne. Ce sont des dimensions importantes dans la construction et le développement personnel de ces enfants, il ne s'agit donc ni de les négliger, ni de dévaloriser ces actes, bien au contraire.
- Les activités se mettent en oeuvre. Il s'agit d'activités :
  1. **éducatives internes** : musique, peinture, manipulations d'objets et textures, espace « snoezelen » (espace de stimulation multi-sensorielle, composé de matelas au sol, d'un matelas à eau, d'une colonne à bulle vibrante et colorée, d'un projecteur d'images...), chansons, espace aquatique (balnéothérapie,...),...
  2. **éducatives externes** : poney, piscine, sorties aux marchés, médiathèque, ludothèque...
  3. A l'occasion de ces activités, suivant les projets et besoins de chacun, les **verticalisations** (appareillages spécifiques nécessaires aux enfants polyhandicapés) sont effectuées.
  4. **rééducations** : kinésithérapie, orthophonie, psychomotricité, ergothérapie. La pratique en institution étant de ne pas proposer seulement des séances de rééducations en tête à tête, mais aussi de proposer des activités de groupe et surtout de mettre en oeuvre une pratique "transdisciplinaire". Ceci dans le sens où les professionnels s'enrichissent des pratiques de leurs collègues, permettant ainsi un travail plus soutenu et porteur pour chaque enfant qui bénéficie ainsi d'un accompagnement global (pour un éducateur : reprendre une séquence de travail de la kiné après l'avoir appris à ses côtés ; pour le psychomotricien : prendre en compte les observations de l'éducateur, les découvertes réalisées dans l'accompagnement au quotidien, pour proposer tel axe de travail en motricité...).
- Un temps libre est préservé avant le repas (accompagné suivant les besoins d'un passage en salle de change), si possible dans le jardin
- Le repas en groupe, sous-groupe, ou individuel (suivant les projets de chacun) est mis en oeuvre.
- Un temps de repos, de sieste est proposé.
- Les activités reprennent en début d'après midi, à l'image de ce qui se pratique le matin.

- Un temps libre est laissé aux enfants.
- Un rassemblement du groupe permet d'évoquer le déroulement de la journée (effort de mémorisation soutenu par la parole, les objets, les images...)
- Une chanson de départ permet de marquer la fin de journée, avant que les enfants ne soient raccompagnés jusqu'aux [VSL](#).

La mise en oeuvre de ces différents temps s'effectue (en tenant compte de nos réalités et moyens à disposition) dans des espaces repérables et avec des supports matériels identifiables et adaptés.

La structuration de la journée, qui se reproduit à l'identique dans les grandes lignes, est associée à un déroulement de semaine lui aussi répété à l'identique, autant que possible. Cette ritualisation du temps offre ainsi un repérage aux enfants, certains pourront ainsi acquérir des capacités d'anticipation, commencer à se situer dans le temps.



Aussi bien à l'[IME](#) qu'au [SESSAD](#), le travail de l'équipe s'alimente des réflexions, analyses et projets élaborés lors de différentes réunions, qui rassemblent tout ou partie de l'équipe pluridisciplinaire : générale, de coordination, d'analyse des pratiques et de supervision. Autant d'espaces de discussions et de confrontations d'hypothèses, qui permettent de mettre sous le regard de tous, le travail de chacun. Démarche qui assure une certaine qualité de travail, prévient certains risques, oblige chacun à s'inscrire dans une dynamique collective (non exclusive) dans le rapport aux enfants. Démarche collective qui se réfère notamment à des principes de fonctionnement "transdisciplinaires", ainsi qu'aux fondements de la psychothérapie institutionnelle.

### Accueil Temporaire

L'Accueil Temporaire est une nouveauté réglementaire qui vise notamment à permettre l'exercice effectif d'un droit au répit pour les parents. Le texte prévoit ainsi un droit pouvant aller jusqu'à 90 jours par an et par personne concernée. Le droit est ouvert par une notification spécifique d'une [MDPH](#), qui a valeur nationale (il est possible d'avoir recours à un service d'Accueil Temporaire partout en France en fonction des besoins et contraintes familiales). L'esprit de ce texte et de ces services étant de compléter (non pas de la remplacer !) une prise en charge globale existante par ailleurs (accueil en [IME](#), en [SESSAD](#), en hôpital de Jour...), par un accueil sur des jours de fermetures habituelles de ces services.

Aucune prise en charge médicale ou rééducative ne peut s'envisager dans ce cadre, ces besoins doivent nécessairement être pris en compte par ailleurs (libéral, [CAMSP](#), hôpital de Jour...). Les enfants bénéficient ici d'un cadre adapté et spécialisé pour les enfants présentant des [TED](#) ou porteurs de [PH](#). Les activités sont orientées vers

la détente et le loisir, à l'intérieur (toutes les ressources de l'[IME](#) sont disponibles) ; ou à l'extérieur, dimension privilégiée, pour multiplier les occasions de rencontres. Cet accueil constitue une expérience de socialisation particulièrement intéressante pour les enfants. Il leur permet également de bénéficier ainsi d'un espace d'expérimentations et de découvertes. Cet espace temps est aussi celui de l'apprentissage de la séparation d'avec les parents. Des effets soignants, au sens large, sont donc bien présents et induits par le projet de ce service spécifique.

Crèche - Halte Garderie Spécialisée (HGS)

La crèche du Petit Jardin a vocation à accueillir des enfants porteurs de handicaps ou non. L'accompagnement au quotidien de chaque enfant est basé sur l'observation comme préalable à toute action et sur les informations dispensées au jour le jour par les familles (par exemple nuit passée par l'enfant à la maison, traitement éventuel...).

Tout au long de la journée, grâce au travail d'observation, l'équipe d'accompagnement s'évertuera à répondre aux besoins des enfants, qu'ils soient physiologiques ou éducatifs, et leur proposera des activités ainsi que des temps calmes.

Elle sera particulièrement attentive, pour que la journée se passe au mieux, à la séparation avec les parents au moment de l'accueil et au rôle de l'objet transitionnel (ou « doudou ») qui permet à l'enfant de faire le lien entre sa mère et lui-même et entre le monde extérieur et la maison.

*La journée sera rythmée par les moments clefs :*

- Accueil/Séparation : C'est le premier moment de la journée où enfants/parents/professionnels (ambulanciers, taxis ou personnes travaillant dans la structure) se rencontrent. Ils échangent sur la vie quotidienne de l'enfant : s'il a dormi, s'il a bien pris son petit déjeuner, s'il est malade, etc. -\* Repas : C'est un besoin physiologique mais aussi un moment de plaisir, de détente.
- Soins : Les moments de change se déroulent quand les enfants en ont tout simplement besoin, mais aussi de manière plus régulière (avant le repas, après le goûter...).
- Repos : Même si les enfants ne ressentent pas le besoin de dormir, un temps de repos est indispensable pour reprendre les activités de la journée en pleine forme !!! Ce temps de repos est systématiquement proposé après le repas, mais nous tenons compte aussi des besoins physiologiques de l'enfant (durant la matinée par exemple s'il en ressent le besoin).
- Retrouvailles : C'est un moment ambivalent. En effet, les enfants se retrouvent avec leurs parents, mais cela signifie également qu'il s'agit d'une nouvelle séparation avec la structure, les copains, les professionnels. Il est important de ne pas négliger ce moment.

*Les jeux animeront la journée*

- Jeu Libre : C'est durant ce temps que nous pouvons observer les enfants et ainsi repérer leurs besoins du moment pour leur proposer des activités dirigées adaptées. Il est intéressant de mettre alors en place un coin de jeux symboliques.
- Activités dirigées : Cela concerne les activités pour la motricité globale, ou plus fine, ainsi que des parcours moteur. Ces activités peuvent se faire en groupe, mais il est important de toujours prendre en compte l'individualité de chaque enfant



# Principe d'accompagnement

Au Pôle Ressource Petite Enfance du Petit Jardin, ainsi que plus largement au sein de l'association La Bourguette, une forme singulière d'accompagnement apparaît clairement qui se caractérise, notamment, par la volonté de créer des structures d'accueil à "dimension humaine" en proposant un accompagnement privilégiant la socialisation et en inscrivant ces structures au coeur de la vie ordinaire, plus précisément en reliant ces structures et surtout leurs occupants (usagers et salariés) à l'activité humaine.

Ce choix fort et fondateur vise, bien évidemment, à proposer un accompagnement humanisant, plus qu'une prise en charge ré-éducative ou ré-adaptative. Un accompagnement qui tendrait donc à se situer plus sur le registre de la prise en compte que de la prise en charge, pour reprendre les "figures du travail social" décrites par S. Karsz. Un accompagnement qui ne se traduit donc pas par l'application stricte d'une technique rééducative particulière (ce qui ne nous empêche pas de nous approprier certains de leurs aspects), mais qui est fondé sur la conviction et l'expérience que *« c'est au travers de la vie quotidienne, que nous essayons de lui rendre significative, que l'enfant découvrira peu à peu le sens des choses et de lui-même »*.

Ainsi, il ne s'agit pas tant de donner une place de sujet aux enfants et adultes que nous accompagnons, mais de *« reconnaître celle que les sujets occupent déjà... »*.

Par ailleurs, une autre intuition des fondateurs de ces structures est également de permettre, par cet accueil inconditionnel de ces "autres" si différents, d'amener également la société (ici les voisins, le village) à reconnaître la place que ces personnes occupent, ou devrait occuper, au sein de notre société. Et non seulement de reconnaître cette place, mais aussi d'en tirer profit en s'aventurant dans une véritable relation d'échanges avec eux.



# Conditions d'admission

Une première visite de l'établissement, dans le cadre de la procédure d'admission, peut être envisagée avant l'obtention effective de la notification [MDPH](#). Nous nous inscrivons là dans notre fonction « ressource », au service

des parents afin de les soutenir dans un parcours encore trop souvent vécu comme un parcours du combattant.

Par la suite, en fonction du type d'accueil sollicité ([SESSAD](#), [IME](#), [AT](#)), un protocole d'admission spécifique est mis en oeuvre, au cours duquel diverses rencontres peuvent être organisées, notamment avec les médecins (pédiatre et/ou psychiatre), le psychologue, un éducateur... Ceci afin de permettre aux parents de prendre une décision éclairée, ainsi qu'afin de préparer au mieux les premiers temps d'adaptation de l'enfant à un nouvel environnement.

Dans tous les cas, pour finaliser une admission, une notification d'orientation de la [MDPH](#) doit être fournie par les parents.

AUTRE FORMULE POSSIBLE

## Historique

Historiquement, Le Petit Jardin a été créé par l'association les Amis du [CAMSP](#), afin de répondre d'une part aux besoins d'accueil d'enfants polyhandicapés ([PH](#)) (...)

## En savoir plus

Historiquement, Le Petit Jardin a été créé par l'association les Amis du [CAMSP](#), afin de répondre d'une part aux besoins d'accueil d'enfants polyhandicapés ([PH](#)), d'autre part afin d'offrir une capacité d'accueil sur le modèle de la halte-garderie et/ou de la crèche, pour des enfants tout petits, porteurs de handicaps tels qu'une intégration en milieu ordinaire s'avère difficile ou impossible.

Il s'agissait d'offrir à ces petits enfants ainsi qu'à leur famille, un lieu de socialisation le plus proche possible (dans son fonctionnement, son cadre, son rythme, son ambiance...) des lieux habituels de la petite enfance, tout en assurant l'accompagnement médical et rééducatif nécessaire. La DDASS (désormais ARS) demandant à l'association La Bourquette de créer un établissement selon un modèle de « plateforme », dans le sens où il devait permettre autant de souplesse et adaptations que possibles aux demandes des familles, pour favoriser parcours fluides et accueils d'enfants porteurs de tout type de handicap sévère (afin d'éviter au maximum les risques d'exclusion de tel ou tel enfant qui n'aurait pas un profil trop restrictivement défini).



Ainsi, dès l'élaboration du projet, Le Petit Jardin a été envisagé comme lieu d'accueil spécialisé dans la petite enfance et le handicap.

Le petit Jardin s'inscrit donc dans le prolongement du travail entrepris par les Amis du [CAMSP](#). Il participe au processus d'annonce du handicap. Processus d'annonce du handicap qui se poursuit ici en actes (donnés à voir, co-réalisés, sollicités...) les paroles accompagnant ces actes.

Par ailleurs, dès ses débuts, le Petit Jardin a adopté un positionnement correspondant à celui du Docteur Zucman. Cette dernière s'efforce de faire accepter une définition large et non-restrictive du polyhandicap afin de permettre l'accueil d'enfants de niveaux et de capacités différentes au sein d'un même groupe. Cette diversité favorise une stimulation des enfants ainsi que des professionnels, évitant de tomber dans un fonctionnement trop routinier, qui peut facilement apparaître dans ce style de structure. Effort et tentative qui visent à offrir, là aussi, des conditions proches d'un milieu ordinaire où la diversité est présente et vécue comme une richesse.

## Les principes fondateurs

*Le Pole Ressource Petite Enfance s'appuie sur plusieurs principes fondateurs qui combinent des structures articulées (...)*

### En savoir plus

Les principes fondateurs du projet Pôle Ressource Petite Enfance sont de créer :

- Une institution permettant d'élaborer des parcours et des accompagnements adaptables aux besoins de l'enfant et aux demandes des parents ; un lieu assurant aussi la possibilité d'exprimer et de mettre en oeuvre un droit au répit.
- Un lieu prenant en compte simultanément la dimension petite enfance et les situations de handicap grave, multiples et associées.
- Un lieu de premiers contacts avec le secteur de l'éducation spéciale qui ne soit pas trop stigmatisant.
- Un lieu d'accueil pour les enfants, mais aussi un lieu où les parents se sentent accueillis. Un lieu ressource pour les parents et les enfants.
- Une institution en capacité de se déplacer pour assurer une part de son accompagnement hors les murs et notamment au domicile de l'enfant.



Pour cela, nous avons utilisé quatre entités non cloisonnées dont la capacité à s'articuler entre elles permet de réaliser des accompagnements de qualité :